

# Cursus de Formation

Proposé avec trois niveaux:

- Niveau I : Initiation
- Niveau II : Perfectionnement
- Niveau III : Encadrement

Chaque étape est validée par un Certificat d'Aptitude Pratique.

Une place est réservée dans ses stages pour l'élaboration, puis le bilan des projets personnels de chacun.

Ces échanges pluridisciplinaires sont enrichissants

(connaissances, nouveaux outils pédagogiques, connaissances des structures administratives ou de financement...).

**NIVEAU I INITIATION PUBLIC** Toute personne désirant participer à la mise à cheval de personnes handicapées.  
**OBJECTIF** Apprendre à accompagner des personnes handicapées dans des activités équestres.  
**CONTENU** Connaissances équestres, connaissance des handicaps, indications et contre-indications. Précautions à prendre, suivi de l'activité avec fiches d'observation. Elaboration d'un projet et professionnel et/ou institutionnel.

**NIVEAU II PERFECTIONNEMENT PUBLIC** Toute personne ayant le Certificat Niveau I depuis au moins six mois Admission sur lettre de motivation et examen du bilan écrit de mise en oeuvre du projet professionnel. Niveau équestre conseillé : Galop 3  
**OBJECTIF** Maîtriser les principales techniques de mise à cheval individuelle de personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation.  
**CONTENU** Pratique équestre en reprise, techniques équestres adaptées aux différents handicaps ou inadaptations Comment bâtir, conduire, exposer un projet individualisé.

**NIVEAU III ENCADREMENT PUBLIC** Titulaire du Certificat Niveau II depuis au moins six mois. Justifiant d'une pratique professionnelle en RPE depuis au moins deux ans. Niveau équestre conseillé : Galop 5.  
**OBJECTIF** Maîtriser les techniques nécessaires pour effectuer des prestations équestres à intention thérapeutique de groupes de personnes handicapées. Etre en mesure de concevoir des projets de séances collectives de RPE. Encadrer avec la participation d'un diplômé d'Etat en équitation un groupe de personnes porteuses de handicaps. Participer avec l'équipe à l'évaluation des projets individuels et à leur réactualisation.  
**CONTENU** Connaissance de la dynamique de groupe adaptée à l'équitation et à la RPE. Conditions requises pour une activité de groupe de personnes handicapées à cheval. Approfondissement du projet professionnel avec connaissance des modalités de financement institutionnel ou autre.